

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 10/08/2026 - 25403 - 2021 B 03361 - 900 154 535 - 2MK13

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012025 et clos le 31122025		Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovante ☐		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société		Adresse du siège social	
S.A.S 2MK13			
SIRET 90015453500018			
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
114 chemin du Littoral			
13015 MARSEILLE			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		SIRET	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% 7 577 Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%			
PV à long terme imposables à 0%			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes art. 44 sexies-0 A ☐	Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐	Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies ☐
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐		Bassins d'emploi à redynamiser art. 44 duodecies ☐	Autres dispositifs ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W du CGI ☐			
F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice déclaration n°2065-SD)			
Base d'imposition		Chiffre d'affaires	Taux d'imposition
I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (notice n°2065-SD)			
Base d'imposition		Taux d'imposition	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Si oui, indication du logiciel utilisé	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
ANSEMBLE MARSEILLE 8 Avenue Frédéric Mistral 13008 MARSEILLE			
Tél :		Tél :	
Identité du déclarant :			
Date : 04.06.26 Lieu : Marseille			
Qualité et nom du signataire : MC KESSI GERANT			
Signature :			
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire : CERTIFIÉ Conforme			

RECEVU
DÉCLARATION D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
N° 2065-SD
Tél : 09 60 15 53 01
Date : 04.06.26

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

II RÉFUNDATIONS NETTES VERS LES AULX MÉTIERS DE CERTAINES SOCIÉTÉS

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2026)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **S.A.S 2MK13**
et Date de clôture de l'exercice **31122025**

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2025, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONDS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise : S.A.S 2MK13			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 119 chemin du Laiton			Date de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 9 0 0 1 5 4 5 3 5 0 0 0 1 8			Néant ☐ *					
			Exercice N, clos le, 31/12/2025	N-1 31/12/2024				
			Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	4 320	AC	4 320		
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AX		AC			
		Fonds commercial	AH	64 000	AI		64 000	64 000
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM			
		Terrains	AV		AC			
		Constructions	AP		AO			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	3 967	AU	2 204	1 763	1 291
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AV			
		Participations	CS		CT			
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières *	BH	2 593	BI		2 593	2 593	
	TOTAL (II)	BJ	70 560	BK	2 204	68 356	67 884	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnement	BL		BL			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BO			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	3 303	BU		3 303	2 900
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY			
		Autres créances (3)	BZ	6 162	CA		6 162	2 502
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement	CD		CE			
Disponibilités		CF	7 796	CG		7 796	9 226	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	86	CI		86	86	
	TOTAL (III)	CJ	17 350	CK	17 350	14 775		
	Provisions d'impairment (IVA)	CW						
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			CO	92 230	CA	85 705	84 659	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des im-	CP	2 593	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *			Immobili-			Stocks :		
						Créances :		

Désignation de l'entreprise S.A.S 2MK13			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 000)	DA	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	100	100
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	18 777	15 318
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	6 440	3 459
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	26 318	19 877
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 540	10 541
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	40 602	40 602
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 971	2 717
	Dettes fiscales et sociales	DY	12 275	8 923
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	59 388	62 782	
	Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	85 705	82 659	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	59 388	62 782
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

Désignation de l'entreprise : S.A.S 2MK13							Néant ☐	
		Exercice (N)			Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	148 102	FB	FC	148 102	132 289	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE	FF			
		FG	13 971	FI	FI	13 971	9 662	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	162 024	FK	FL	162 024	141 951	
	Production stockée *				FM			
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions *				FI			
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles				FJ			
	Autres produits (1) (11)				FK	6		
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FL	162 029	141 951	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	72 930	62 400	
	Variation de stocks (marchandises) *				FT	(345)	(230)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	39 767	33 507	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	1 464	1 516	
	Salaires et traitements *				FY	31 350	37 039	
	Cotisations sociales (10)				FZ	8 226	2 114	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements}^* \text{ (14)} \\ \text{- dotations aux dépréciations} \end{array} \right.$			GA	528	1 126	
					GB			
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *			GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
		Values comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			GE			
		Autres charges (12)			GF	6		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	153 947	137 472	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (III)					GG	8 082	4 479	
opérations en cession	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur dépréciations				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Profits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				GO			
	Produits des cessions d'immobilisations financières				G2			
Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	504	410	
	Différences négatives de change				GS			
	Values comptables des immobilisations financières cédées				GT			
	Charges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				GU			
Total des charges financières (VI)					GU	504	410	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(504)	(410)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	7 577	4 069	

Désignation de l'entreprise S.A.S 2MK13		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 137 610
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	162 029 141 951
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	155 589 138 482
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	6 440 3 459
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles dont cotisations facultatives Madelin A10 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11	A8	
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053 Détail des produits et charges exceptionnels			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N clos le : 31 12 2025

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : S.A.S 2MK13

Néant ☐

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (3)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : **S.A.S 2MK13**Néant ☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY	4 320	EL		EM		EN	4 320
Fonds commercial		KY		KL		KM		KN	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK	4 320	RM		RN		RO	4 320
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PII	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QD	1 676	QE	528	QF		QG	2 204
	Emballages récupérables et divers	QH		QI		QJ		QK	
TOTAL II		QU	1 676	QV	528	QW		QA	2 204
TOTAL GENERAL (I + II)		QN	5 996	QP	528	QQ		QR	6 524

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	O1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
Inst. techniques, matériel et outillage	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Autres immob. corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Emballages récupérables et divers	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
TOTAL II	X2	X3	Y4	Y5	Y6	Y7	Y8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non venturé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venturé (NS + NT + NU)		NY	Total général non venturé (NW - NY)		NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer		Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations		SP	SR

Désignation de l'entreprise : S A S 2MK13					Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS. Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS. Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TE	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TF	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3V	TD	TE	TF		
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5I	5V		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations (titres de participation - autres immobilisations financières (1) *)	incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres de participation	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- autres immobilisations	Ø1	ØV	ØW	ØY	
		- titres de participation	Ø1	ØV	ØW	ØY	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
Provisions	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6I	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation financières - exceptionnelles	UE	UF			
			UG	UI			
			UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : S.A.S 2MK13				Néant ☐			
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DELACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UU		UP		US	
	Autres immobilisations financières	UT	2 593	UV	2 593	UW	
CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres (Prêts ou valeurs en garantie)	VI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
DELACTIF CIRCULANT	Etat et autres collectivités publiques	VM					
	Impôts sur les bénéfices	VB	2 020		2 020		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VN					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VP					
	Divers	VC					
	Groupe et associés (2)	VP	2 222		2 222		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VS	86		86		
	Charges constatées d'avance	VT	8 841	VU	8 841	VV	
RENOUVOIS	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	3 540		3 540		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A					
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	2 971		2 971		
	Personnel et comptes rattachés	8C	6 650		6 650		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	2 068		2 068		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	1 137		1 137		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 354		2 354		
	Obligations contractées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	57		57		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J					
	Groupe et associés (2)	VI	40 602		40 602		
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K					
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ					
	Produits constatés d'avance	8L					
	TOTAUX	VY	59 388	VZ	59 388		
RENOUVOIS	Emprunts contractés en cours d'exercice	VT	5 044	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VT	40 602
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	7 506				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Désignation de l'entreprise : S.A.S 2MK13				Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122025	
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	6 440
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WB	
	Autres charges et dépenses comptables (art. 39-4 du C.G.I.)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		WF	Taux sur les bénéfices des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		WJ	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges à payer liées à des états et territoires non membres de l'Union européenne (art. 2067-BIS)		XX	
	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XI	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	1 137
	Quote-part des bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 10 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
	- imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					WO	
	- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuille séparée DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° du CGI)		CI	Zones d'entreprises* (autre exemple)		CV
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						YI	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						YJ	
TOTAL I						WR	7 577
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE *						WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT	
Régime d'imposition part cédérée et impositions différées	Plus-values nettes à long terme					WV	
	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WH	
	- imposées au taux de 0 %					WP	
	- imposées au taux de 19 %					XB	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						io	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)						XA	
Produits de participations imposables au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 D du CGI)						ZX	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						ZY	
Mesures d'incitation à l'investissement	Majoration d'amortissement *					XD	
	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quinquies A)		HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)		1F	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC	
	Entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L2	Entreprises innovantes innovantes (art. 44 sexies A)		L5	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuille séparée	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	
	Crédance déduite par le report en arrière de déficit		ZI				
	Dont déductions (art. 39 decies A)		YA	Dont déductions (art. 39 decies B)		YB	
	Dont déductions (art. 39 decies C)		YC	Dont déductions (art. 39 decies D)		YD	
Dont déductions (art. 39 decies E)						YE	
Dont déductions (art. 39 decies F)						YF	
Dont déductions (art. 39 decies G)						YG	
Dont déductions (art. 39 decies H)						YH	
Dont déductions (art. 39 decies I)						YI	
Dont déductions (art. 39 decies J)						YJ	
Dont déductions (art. 39 decies K)						YK	
Dont déductions (art. 39 decies L)						YL	
Dont déductions (art. 39 decies M)						YM	
Dont déductions (art. 39 decies N)						YN	
Dont déductions (art. 39 decies O)						YO	
Dont déductions (art. 39 decies P)						YP	
Dont déductions (art. 39 decies Q)						YQ	
Dont déductions (art. 39 decies R)						YR	
Dont déductions (art. 39 decies S)						YS	
Dont déductions (art. 39 decies T)						YT	
Dont déductions (art. 39 decies U)						YU	
Dont déductions (art. 39 decies V)						YV	
Dont déductions (art. 39 decies W)						YW	
Dont déductions (art. 39 decies X)						YX	
Dont déductions (art. 39 decies Y)						YY	
Dont déductions (art. 39 decies Z)						YZ	
Dont déductions (art. 39 decies AA)						ZA	
Dont déductions (art. 39 decies AB)						ZB	
Dont déductions (art. 39 decies AC)						ZC	
Dont déductions (art. 39 decies AD)						ZD	
Dont déductions (art. 39 decies AE)						ZE	
Dont déductions (art. 39 decies AF)						ZF	
Dont déductions (art. 39 decies AG)						ZG	
Dont déductions (art. 39 decies AH)						ZH	
Dont déductions (art. 39 decies AI)						ZI	
Dont déductions (art. 39 decies AJ)						ZJ	
Dont déductions (art. 39 decies AK)						ZK	
Dont déductions (art. 39 decies AL)						ZL	
Dont déductions (art. 39 decies AM)						ZM	
Dont déductions (art. 39 decies AN)						ZN	
Dont déductions (art. 39 decies AO)						ZO	
Dont déductions (art. 39 decies AP)						ZA	
Dont déductions (art. 39 decies AQ)						ZB	
Dont déductions (art. 39 decies AR)						ZC	
Dont déductions (art. 39 decies AS)						ZD	
Dont déductions (art. 39 decies AT)						ZE	
Dont déductions (art. 39 decies AU)						ZF	
Dont déductions (art. 39 decies AV)						ZG	
Dont déductions (art. 39 decies AW)						ZH	
Dont déductions (art. 39 decies AX)						ZI	
Dont déductions (art. 39 decies AY)						ZJ	
Dont déductions (art. 39 decies AZ)						ZK	
Dont déductions (art. 39 decies BA)						ZL	
Dont déductions (art. 39 decies BB)						ZM	
Dont déductions (art. 39 decies BC)						ZN	
Dont déductions (art. 39 decies BD)						ZO	
Dont déductions (art. 39 decies BE)						ZA	
Dont déductions (art. 39 decies BF)						ZB	
Dont déductions (art. 39 decies BG)						ZC	
Dont déductions (art. 39 decies BH)						ZD	
Dont déductions (art. 39 decies BI)						ZE	
Dont déductions (art. 39 decies BJ)						ZF	
Dont déductions (art. 39 decies BK)						ZG	
Dont déductions (art. 39 decies BL)						ZH	
Dont déductions (art. 39 decies BM)						ZI	
Dont déductions (art. 39 decies BN)						ZJ	
Dont déductions (art. 39 decies BO)						ZK	
Dont déductions (art. 39 decies BP)						ZL	
Dont déductions (art. 39 decies BQ)						ZM	
Dont déductions (art. 39 decies BR)						ZN	
Dont déductions (art. 39 decies BS)						ZO	
Dont déductions (art. 39 decies BT)						ZA	
Dont déductions (art. 39 decies BU)						ZB	
Dont déductions (art. 39 decies BV)						ZC	
Dont déductions (art. 39 decies BW)						ZD	
Dont déductions (art. 39 decies BX)						ZE	
Dont déductions (art. 39 decies BY)						ZF	
Dont déductions (art. 39 decies BZ)						ZG	
Dont déductions (art. 39 decies CA)						ZH	
Dont déductions (art. 39 decies CB)						ZI	
Dont déductions (art. 39 decies CC)						ZJ	
Dont déductions (art. 39 decies CD)						ZK	
Dont déductions (art. 39 decies CE)						ZL	
Dont déductions (art. 39 decies CF)						ZN	
Dont déductions (art. 39 decies CG)						ZO	
Dont déductions (art. 39 decies CH)						ZA	
Dont déductions (art. 39 decies CI)						ZB	
Dont déductions (art. 39 decies CJ)						ZC	
Dont déductions (art. 39 decies CK)						ZD	
Dont déductions (art. 39 decies CL)						ZE	
Dont déductions (art. 39 decies CM)						ZF	
Dont déductions (art. 39 decies CN)						ZG	
Dont déductions (art. 39 decies CO)						ZH	
Dont déductions (art. 39 decies CP)						ZI	
Dont déductions (art. 39 decies CQ)						ZJ	
Dont déductions (art. 39 decies CR)						ZK	
Dont déductions (art. 39 decies CS)						ZL	
Dont déductions (art. 39 decies CT)						ZN	
Dont déductions (art. 39 decies CU)						ZO	
Dont déductions (art. 39 decies CV)						ZA	
Dont déductions (art. 39 decies CW)						ZB	
Dont déductions (art. 39 decies CX)						ZC	
Dont déductions (art. 39 decies CY)						ZD	
Dont déductions (art. 39 decies CZ)						ZE	
Dont déductions (art. 39 decies DA)						ZF	
Dont déductions (art. 39 decies DB)						ZG	
Dont déductions (art. 39 decies DC)						ZH	
Dont déductions (art. 39 decies DD)						ZI	
Dont déductions (art. 39 decies DE)						ZJ	
Dont déductions (art. 39 decies DF)						ZK	
Dont déductions (art. 39 decies DG)						ZL	
Dont déductions (art. 39 decies DH)						ZN	
Dont déductions (art. 39 decies DI)						ZO	
Dont déductions (art. 39 decies DJ)						ZA	
Dont déductions (art. 39 decies DK)						ZB	
Dont déductions (art. 39 decies DL)						ZC	
Dont déductions (art. 39 decies DM)						ZD	
Dont déductions (art. 39 decies DN)						ZE	
Dont déductions (art. 39 decies DO)						ZF	
Dont déductions (art. 39 decies DP)						ZG	
Dont déductions (art. 39 decies DQ)						ZH	
Dont déductions (art. 39 decies DR)						ZI	
Dont déductions (art. 39 decies DS)						ZJ	
Dont déductions (art. 39 decies DT)						ZK	
Dont déductions (art. 39 decies DU)						ZL	
Dont déductions (art. 39 decies DV)						ZN	
Dont déductions (art. 39 decies DW)						ZO	
Dont déductions (art. 39 decies DX)						ZA	
Dont déductions (art. 39 decies DY)						ZB	
Dont déductions (art. 39 decies DZ)						ZC	
Dont déductions (art. 39 decies EA)						ZD	
Dont déductions (art. 39 decies EB)						ZE	
Dont déductions (art. 39 decies EC)						ZF	
Dont déductions (art. 39 decies ED)						ZG	
Dont déductions (art. 39 decies EE)						ZH	
Dont déductions (art. 39 decies EF)						ZI	
Dont déductions (art. 39 decies EG)						ZJ	
Dont déductions (art. 39 decies EH)						ZK	
Dont déductions (art. 39 decies EI)						ZL	
Dont déductions (art. 39 decies EJ)						ZN	
Dont déductions (art. 39 decies EK)						ZO	
Dont déductions (art. 39 decies EL)						ZA	
Dont déductions (art. 39 decies EM)						ZB	
Dont déductions (art. 39 decies EN)						ZC	
Dont déductions (art. 39 decies EO)						ZD	
Dont déductions (art. 39 decies EP)						ZE	
Dont déductions (art. 39 decies EQ)						ZF	
Dont déductions (art. 39 decies ER)						ZG	
Dont déductions (art. 39 decies ES)						ZH	
Dont déductions (art. 39 decies ET)						ZI	
Dont déductions (art. 39 decies EU)						ZJ	
Dont déductions (art. 39 decies EV)						ZK	
Dont déductions (art. 39 decies EW)						ZL	
Dont déductions (art. 39 decies EX)						ZN	
Dont déductions (art. 39 decies EY)						ZO	
Dont déductions (art. 39 decies EZ)						ZA	
Dont déductions (art. 39 decies FA)						ZB	
Dont déductions (art. 39 decies FB)						ZC	
Dont déductions (art. 39 decies FC)						ZD	
Dont déductions (art. 39 decies FD)						ZE	
Dont déductions (art. 39 decies FE)						ZF	
Dont déductions (art. 39 decies FF)						ZG	
Dont déductions (art. 39 decies FG)						ZH	
Dont déductions (art. 39 decies FH)						ZI	
Dont déductions (art. 39 decies FI)						ZJ	
Dont déductions (art. 39 decies FJ)						ZK	
Dont déductions (art. 39 decies FK)						ZL	
Dont déductions (art. 39 decies FL)						ZN	
Dont déductions (art. 39 decies FM)						ZO	
Dont déductions (art. 39 decies FN)						ZA	
Dont déductions (art. 39 decies FO)						ZB	
Dont déductions (art. 39 decies FP)						ZC	
Dont déductions (art. 39 decies FQ)						ZD	
Dont déductions (art. 39 decies FR)						ZE	
Dont déductions (art. 39 decies FS)						ZF	
Dont déductions (art. 39 decies FT)						ZG	
Dont déductions (art. 39 decies FU)						ZH	
Dont déductions (art. 39 decies FV)						ZI	
Dont déductions (art. 39 decies FW)						ZJ	
Dont déductions (art. 39 decies FX)						ZK	
Dont déductions (art. 39 decies FY)						ZL	
Dont déductions (art. 39 decies FZ)						ZN	
Dont déductions (art. 39 decies GA)						ZO	
Dont déductions (art. 39 decies GB)						ZA	
Dont déductions (art. 39 decies GC)						ZB	
Dont déductions (art. 39 decies GD)						ZC	
Dont déductions (art. 39 decies GE)						ZD	
Dont déductions (art. 39 decies GF)						ZE	
Dont déductions (art. 39 decies GG)						ZF	
Dont déductions (art. 39 decies GH)						ZG	
Dont déductions (art. 39 decies GI)						ZH	
Dont déductions (art. 39 decies GJ)						ZI	
Dont déductions (art. 39 decies GK)						ZJ	
Dont déductions (art. 39 decies GL)						ZK	
Dont déductions (art. 39 decies GM)						ZL	
Dont déductions (art. 39 decies GN)						ZN	
Dont déductions (art. 39 decies GO)						ZO	
Dont déductions (art. 39 decies GP)						ZA	
Dont déductions (art. 39 decies GQ)						ZB	
Dont déductions (art. 39 decies GR)						ZC	
Dont déductions (art. 39 decies GS)						ZD	
Dont déductions (art. 39 decies GT)						ZE	
Dont déductions (art. 39 decies GU)						ZF	
Dont déductions (art. 39 decies GV)						ZG	
Dont déductions (art. 39 decies GW)						ZH	
Dont déductions (art. 39 decies GX)						ZI	
Dont déductions (art. 39 decies GY)						ZJ	
Dont déductions (art. 39 decies GZ)						ZK	
Dont déductions (art. 39 decies HA)						ZL	
Dont déductions (art. 39 decies HB)						ZN	
Dont déductions (art. 39 decies HC)						ZO	
Dont déductions (art. 39 decies HD)						ZA	
Dont déductions (art. 39 decies HE)						ZB	
Dont déductions (art. 39 decies HF)						ZC	
Dont déductions (art. 39 decies HG)						ZD	
Dont déductions (art. 39 decies HH)						ZE	
Dont déductions (art. 39 decies HI)						ZF	
Dont déductions (art. 39 decies HJ)						ZG	
Dont déductions (art. 39 decies HK)						ZH	
Dont déductions (art. 39 decies HL)						ZI	
Dont déductions (art. 39 decies HM)						ZJ	
Dont déductions (art. 39 decies HN)						ZK	
Dont déductions (art. 39 decies HO)						ZL	
Dont déductions (art. 39 decies HP)						ZN	
Dont déductions (art. 39 decies HQ)						ZO	
Dont déductions (art. 39 decies HR)						ZA	
Dont déductions (art. 39 decies HS)						ZB	
Dont déductions (art. 39 decies HT)						ZC	
Dont déductions (art. 39 decies HU)						ZD	
Dont déductions (art. 39 decies HV)						ZE	
Dont déductions (art. 39 decies HW)						ZF	
Dont déductions (art. 39 decies HX)						ZG	
Dont déductions (art. 39 decies HY)						ZH	
Dont déductions (art. 39 decies HZ)						ZI	
Dont déductions (art. 39 decies IA)						ZJ	
Dont déductions (art. 39 decies IB)						ZK	
Dont déductions (art. 39 decies IC)						ZL	
Dont déductions (art. 39 decies ID)						ZN	
Dont déductions (art. 39 decies IE)						ZO	
Dont déductions (art. 39 decies IF)						ZA	
Dont déductions (art. 39 decies IG)						ZB	
Dont déductions (art. 39 decies IH)						ZC	
Dont déductions (art. 39 decies II)						ZD	
Dont déductions (art. 39 decies IJ)						ZE	
Dont déductions (art. 39 decies IK)						ZF	
Dont déductions (art. 39 decies IL)						ZG	
Dont déductions (art. 39 decies IM)						ZH	
Dont déductions (art. 39 decies IN)						ZI	
Dont déductions (art. 39 decies IO)						ZJ	
Dont déductions (art. 39 decies IP)						ZK	
Dont déductions (art. 39 decies IQ)						ZL	
Dont déductions (art. 39 decies IR)						ZN	
Dont déductions (art. 39 decies IS)						ZO	
Dont déductions (art. 39 decies IT)						ZA	
Dont déductions (art. 39 decies IU)						ZB	
Dont déductions (art. 39 decies IV)						ZC	
Dont déductions (art. 39 decies IW)						ZD	
Dont déductions (art. 39 decies IX)						ZE	
Dont déductions (art. 39 decies IY)						ZF	
Dont déductions (art. 39 decies IZ)						ZG	
Dont déductions (art. 39 decies JA)						ZH	
Dont déductions (art. 39 decies JB)						ZI	
Dont déductions (art. 39 decies JC)						ZJ	
Dont déductions (art. 39 decies JD)						ZK	
Dont déductions (art. 39 decies JE)						ZL	
Dont déductions (art. 39 decies JF)						ZN	
Dont déductions (art. 39 decies JG)						ZO	
Dont déductions (art. 39 decies JH)						ZA	
Dont déductions (art. 39 decies JI)						ZB	
Dont déductions (art. 39 decies JJ)						ZC	
Dont déductions (art. 39 decies JK)						ZD	
Dont déductions (art. 39 decies JL)						ZE	
Dont déductions (art. 39 decies JM)						ZF	
Dont déductions (art. 39 decies JN)						ZG	
Dont déductions (art. 39 decies JO)						ZH	

Désignation de l'entreprise S.A.S. 228113		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K1		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K1 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZZ		4 348
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9I
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9L
TOTAL (VN = ZV + 9S) et (VO = ZW + 9T)	VN		YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ Égale VN	↓ Égale VO

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2026

Désignation de l'entreprise : S.A.S ZIMNIS										Neant ☐	
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	15 318	AFFECTATIONS (II)	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	7R				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	3 459		Dividendes			ZD			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions			ZF			
					Report à nouveau			ZG	18 777		
	TOTAL I	ØF	18 777			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)			TOTAL II	ZH	18 777
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N : Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	Engagement de crédit-bail mobilier (en crédit-bail)		J/		YQ						
	Engagement de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES RECETTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance				YT						
	Locations, charges locatives (dont location des locaux d'habitation) et de copropriété (en location pour une durée > 6 mois)		J8	15 324	XQ	15 474			15 292		
	Personnel extérieur à l'entreprise				YI						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	4 492			3 089		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (syndicales et professionnelles)		ES		SI	19 802			15 126		
	Total du poste correspondant à la ligne EW du tableau n° 2052				ZI	39 767			33 507		
INVOIES IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 100			1 026		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)		ZS		9Z	384			490		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	1 484			1 516		
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée				YY	15 372			13 755		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	10 829			9 015		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2025) *				ØB	31 251					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société				ZK						
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI)				ZR						
	- Si oui, indiquer 1, sinon 0										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait pas de membre du groupe		IA		Plus-values à 15%	IK		Plus-values à 0%	II		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		IH		N° SIRET de la société mère du groupe		JI				
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social								JQ		
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social								JR		
	Revenu brut social (si le montant est négatif)								JS		
	Revenu brut social (si le montant est positif)								IT		

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **S.A.S 2MK13**Néant ☐ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Amortissements *	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I - Im mobili s *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value <i>(ou de la moins-value)</i>	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
	⑦	⑧	⑨	19%	15% ou 12,80%	0%	⑩
- Imr mobili s *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
C ADEP A : plus ou moins-values à long terme de plus-values							

C ADEP B : plus ou moins-values à long terme de moins-values

C ADEP C : plus ou moins-values à court terme de plus-values

C ADEP D : plus ou moins-values à court terme de moins-values

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Número da Portaria : SAS 2MK13

Abstract

A ÉLÉMENTS ASSILIÉS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quatre-vingt-cinq I et III et 4 quater CGI)				
	TOTAL 1				

		Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : S.A.S ZIMRISNéant ☐☐ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés☐ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenuRappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ☐ ou 12,80 % ☒.Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I du CGI) ☐ *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ☐ *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3		
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à long terme col. ⑥ = ② - ③ - ④ - ⑤
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputées sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3				
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : S.A.S 2MK13					Néant ☐						
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N											
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme									
		taxées à 10 %		taxées à 15 %		taxées à 18 %		taxées à 19 %		taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1									
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2									
TOTAL (ligne 1 et 2)		3									
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés		4									
		5									
TOTAL (ligne 4 et 5)		6									
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7									
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)											
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice		réservé figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
①		②		donnant lieu à complément d'impôt ③		ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		⑤			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIALFormulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 12/11/2012

N° CFE 0001447400000000

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.S 2MK13

ADRESSE (voie) 114 chemin du Littoral

CODE POSTAL 13015

VILLE MARSEILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2
Totalisation	P6	2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100
Totalisation	P6	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :Forme juridique Dénomination N° SIREN % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays **II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2) Nom de famille Prénom(s) Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Titre (2) Nom de famille Prénom(s) Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2026

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 90015453500018

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 20000000000000000000

ADRESSE (voie) 114 chemin du Littoral

CODE POSTAL 13015 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

PS

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2054

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du vendredi 19 juin 2026

2MK13 sas

Adresse siège social

114 Chemin du Littoral

13015 Marseille

N° RCS : Marseille 900 154 535

En date du vendredi 19 juin 2026 à 19 h Mr Mourad Kessi et Mme Meriem Azouani
les 2 associés se sont réunis au siège social
en assemblée générale ordinaire et sur convocation du 3 juin 2026

les membres sont présents ou représentés; le nombre total des voix est ainsi de 2

La majorité est acquise suivant l'article 8 des statuts

L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement
délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

L'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

1) lecture et approbation de la répartition du résultat de l'exercice écoulé soit 12 mois
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

2) Questions diverses : Hygiène cuisine & encombrement du couloir menant à la cuisine.

Sanitaire des toilettes

Après lecture, les débats sont ouverts

Résolution : affectation du résultat bénéficiaire réparti comme suit :
sur le compte report à nouveau soit 6 440 €
Aucun dividende n'est attribué aux 2 dirigeants
Et ce, voté à l'unanimité.

Après lecture du résultat des comptes de la société pour l'exercice écoulé,
l'assemblée générale approuve à l'unanimité ledit document tel qu'il lui a été présenté.
Dès lors, le quitus est donné.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole,
la séance est levée à 20 h 00'

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal,
signé par les 2 dirigeants associés présents.

Mr Mourad Kessi



Mme Azouani Meriem

